BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2009/016457**
n°de gestion : **1995B00559**
n°SIREN : **400 008 652 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 06/08/2009 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

PASSWORD société à responsabilité limitée

30 avenue Général de Gaulle 69410 Champagne-au-mont-d'or -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :
rapport du commissaire à la fusion sur la valeur des apports (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :
apport partiel d'actif

Fait à Lyon, le 06/08/2009

Gilles LALOUM
Commissaire aux apports

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA FUSION SUR LA VALEUR DES APPORTS

Effectués par la société
PASSEWORD
à la société
PWd
(Article L. 236-10 du Code de commerce)

34 rue Victor HUGO 69002 LYON-Siren 424 567 139

En exécution de la mission qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du tribunal de Commerce de LYON en date du 19 février 2009 concernant l'apport partiel d'actif effectué par la société **PASSWORD** à la société **PWd**, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L.236-10 du Code de commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le de traité d'apport partiel d'actif signé par les représentants des sociétés concernées en date du **8 juillet 2009**. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission.

Le présent rapport comporte les trois sections suivantes :

- Présentation de l'opération et description des apports
- Diligences et appréciation de la valeur des apports
- Conclusion

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Sociétés concernées

Société Apporteuse :

La société **PASSWORD** est une Société à responsabilité limitée au capital de 432.580,65 €, divisé en 5.979 parts sociales de 72,35 € entièrement libérées, dont le siège social est **30 avenue Général de Gaulle, 69410 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR**, ayant pour numéro d'identification **400 008 652 RCS LYON**

Son objet social porte essentiellement sur :

La distribution, le montage et la conception de tout matériel informatique. Et généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet de la société ou tous autres objets similaires ou connexes.

Société Bénéficiaire des apports :

La Société **PWd,** est constituée sous forme d'une société à responsabilité limitée simplifiée aux termes d'un acte sous seing privé en date du 24 février 2009. Sont capital est de 2 000 €, divisé en 200 parts sociales de 10 € chacune, entièrement libérées. Son siège social est 14 rue Waldeck Rousseau, 69006 LYON, et son numéro d'identification **510 660 442 RCS LYON**.

Son objet social porte essentiellement sur :

- La distribution, le montage, la conception et la location de tout matériel informatique,
- La formation en matière d'informatique,
- Toutes prestations de services en matière d'informatique,
- La distribution de tout matériel lié aux nouvelles technologies : téléphonie, impression, GPS, Home Cinéma, Photo numérique ... et tout élément en général pouvant se raccorder à un ordinateur.

1.2 Nature et objectifs de l'opération

Comme indiqué dans le traité d'apport partiel d'actif de la société PASSWORD à la société PWd, Les sociétés PWd et PASSWORD sont contrôlées par la société S.A.B. HOLDING FINANCIERE, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros ayant son siège social à LYON (69006) 14 rue Waldeck Rousseau, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 429 954 514.

La société S.A.B. HOLDING FINANCIERE souhaite, dans le cadre d'un plan global de simplification et de rationalisation de ses filiales, séparer l'activité de vente aux professionnels de celle de vente en magasin.

Ce regroupement permettra :

- de donner de la visibilité à l'activité « *entreprises* »,
- de distinguer les offres de service et de distribution
- de développer une stratégie propre à chacune des activités qui, aujourd'hui, ne comptent plus de synergie entre elles,
- d'avoir une politique de communication spécifique à chaque entité,
- de mettre en place une politique managériale adaptée aux métiers de chacun.

1.3 Description et évaluation des apports

L'apport partiel d'actif projeté intervient alors que les deux sociétés concernées appartiennent au même groupe de sociétés.

Cette opération s'analyse donc en une opération de restructuration interne dudit groupe.

Conformément à l'avis CNC n°2004-01 homologué par arrêté du 7 juin 2004, les éléments d'actif et de passif apportés dans le cadre de l'apport partiel d'actif, objet des présentes, ont été retenus pour leur valeur nette comptable figurant dans les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2009.

I - ACTIF APPORTE

L'actif apporté par la société PASSWORD comprend les biens, droits et valeurs ci-après désignés et évalués :

La branche apportée exploitée par la société PASSWORD comprend :

a) la clientèle, le droit d'utiliser le nom commercial « Pass Word Micro Informatique », les archives techniques et commerciales, les pièces de comptabilité, les registres et, en général, tous documents quelconques appartenant à la Société apporteuse et se rapportant à la branche d'activité apportée,

b) tous droits de propriété industrielle, marques, brevets pouvant appartenir ou bénéficier à la Société apporteuse et se rapportant à la branche d'activité apportée, notamment la marque PASSWORD enregistrée à l'INPI sous le numéro 09/3645332, la marque A.N.S Application Négoce Service enregistrée à l'INPI sous le numéro 99782541,

c) les noms de domaines ans.fr et password.fr enregistrés auprès de la FNIC,

d) le bénéfice et la charge de tous traités, conventions et engagements qui auraient pu être conclus ou pris par la Société apporteuse en vue de lui permettre l'exploitation de la branche d'activité apportée,

e) le bénéfice et la charge des contrats de franchise tel que détaillé dans le contrat d'apport partiel d'actif.

f) Les droits d'occupation et les droits aux baux des locaux d'exploitation de ladite branche telle que détaillé dans le contrat d'apport partiel d'actif.

	BRUT	AMORTISSEMENTS	NET
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisation incorporelles	**67.387,04**	**11 290,02**	**56 097,02**
Concessions, brevets et droits similaires	12 887,04	11 290,02	1 597,02
Fonds commercial (quote-part du fonds de commerce de la société ANS INFORMATIQUE acheté par la société apporteuse le 19 décembre 2005 suivant jugement du tribunal de grande instance de MULHOUSE du 27 juillet 2005 complété par un jugement du même tribunal en date du 14 septembre 2005)	44 500,00		44 500,00
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	10 000,00		10 000,00
Immobilisations corporelles	**179 824,17**	**105 886,47**	**73 937,70**
Autres immobilisations corporelles	**179 824,17**	**105 886,47**	**73 937,70**
• Installations générales, agencement et aménagements	159 795,54	93 801,14	65.994,40
• Matériel de bureau & informatique	6 107,60	4 592,01	1 515,59
• Mobilier	13 921,03	7 493,32	6 427,71
Immobilisations financières	**25 472,69**		**25 472,69**
Autres titres immobilisés	**850,00**		**850,00**
Autres titres (parts Banque Populaire)	850,00		850,00
Autres immobilisations financières	**24 622,69**		**24 622,69**
Dépôts versés	24 622,69		24 622,69
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**272 683,90**	**117 176,49**	**155 507,41**
ACTIF CIRCULANT			
Stocks	**367 554,50**		**367 554,50**
Marchandises	367 554,50		367 554,50
Créances	**285.191,18**	**4 869,88**	**280.321,30**
Clients et comptes rattachés	**260 687,63**	**4 869,88**	**255 817,75**
• Clients	254 736,35	4 869,88	249 866,47
• Clients douteux ou litigieux	5 824,38		5 824,38
• Clients factures à établir	126,90		126,90

Autres créances	**24 503,55**		**24 503,55**
• Fournisseurs avoir à recevoir	7 141,37		7 141,37
• T.V.A. sur factures non parvenues	1 512,99		1 512,99
• SCI LES BAINS	5 427,28		5 427,28
• Produits à recevoir	10 421,91		10 421,91
Divers	**74 169,39**		**74 169,39**
Disponibilités	**74 169,39**		**74 169,39**
• Chèques à encaisser	21 548,67		21 548,67
• CAISSE D'EPARGNE	15 917,03		15 917,03
• BNP	2 685,78		2 685,78
• BANQUE POPULAIRE1	22 433,30		22 433,30
• CREDIT MUTUEL	2,10		2,10
• CAISSE	11 582,51		11 582,51
COMPTES DE REGULARISATION			
Charges constatées d'avances	**29 431,20**		**29 431,20**
Charges constatées d'avance	29 431,20		29 431,20
TOTAL	**756 346,27**	**4 869,88**	**751 476,39**
TOTAL GENERAL ACTIF APPORTE	**1 029 030,17**	**122 046,37**	**906 983,80**

L'énumération qui précède est non limitative, l'Apport constituant une transmission universelle de tous les éléments actifs et passifs composant la Branche d'activité. En conséquence, tout élément omis qui se rattacherait à cette branche d'activité serait compris dans l'Apport, sans qu'il puisse y avoir novation, nullité ou résolution de cet Apport, ni modification de sa rémunération.

II – PASSIF TRANSMIS

Le passif apporté par la société PASSWORD comprend au 31 mars 2009 les valeurs ci-après estimées et décrites :

En tant que de besoin, la stipulation ci-dessus ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers, lesquels sont au contraire tenus d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Provisions pour risques et charges		**6 324,74**
Provisions pour risques		**6 324,74**
• Provisions et garanties données aux clients		6 324,74
TOTAL DETTES		**599 380,18**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		**70 155,59**
PRET CE 100 K€		21 902,08
PRET BP 120 K€		26 536,51
PRET BDPME 80 K€		21 600,00
Intérêts courus (participation des salariés)		117,00
Emprunts et dettes financières divers		**5 200,84**
Comptes bloqués		4 789,09
Intérêts courus		411,75
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**422 417,14**
Fournisseurs		412 864,55
Fournisseurs factures non parvenues		9 552,59
Dettes fiscales et sociales		**100 489,83**
Personnel rémunérations dues		1 391,09
Dettes provisions sur congés payés		34 996,80
URSSAF		7 910,00
Mutuelles		1 704,93
Prévoyance		688,00
Retraite REUNICA		8 144,00
ASSEDIC		1 982,00
Charges sociales sur congés payés à payer		13 998,89
IMPOTS A PAYER		2 472,00
T.V.A. à décaisser		9 896,00
T.V.A. sur factures à établir		24,87
TVA sur avoirs à recevoir		943,25
Etat charges à payer		16 338,00
Autres dettes		**1 116,79**
CB INTERNET NON VALIDEE		1116,79
TOTAL PASSIF PRIS EN CHARGE		**605 704,93**

III – ACTIF NET APPORTE

-ACTIF BRUT	906.983,80 €
-PASSIF PRIS EN CHARGE	605.704,93 €
ACTIF NET APPORTE	**301.278,87 €**
ARRONDI A	**301.280,00 €**

1.4 Rémunération des apports

Comme indiqué dans le traité d'apport d'actif il sera attribué à la société **PASSWORD** 30.128 parts, de 10 € de nominal, entièrement libérées, de la société **PWd**, à créer en augmentation de **301.280 €** du capital de cette société.

1.5 Aspects juridiques et fiscaux

Selon le traité d'apport d'actif en date du 8 juillet 2009, la société **PWd** aura la propriété et la jouissance des biens apportés, au jour de la réalisation définitive de l'opération.

Les dirigeants ont choisi de retenir un effet rétroactif au 1er avril 2009.

Au plan fiscal, le présent apport partiel d'actif a été placé sous le bénéfice des régimes fiscaux prévus aux articles 210 A, 210 B et 817du Code Général des Impôts.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

S'agissant des valeurs individuelles des apports proposées dans le traité d'apport, ces diligences ont consisté principalement à :

- contrôler par sondages l'existence des actifs apportés, et des passifs transmis
- participer a des réunions de travail avec les avocats.
- revoir les dossiers avec la directrice administrative,
- examen des événements postérieurs

3. CONCLUSION

En conclusion de mes travaux, je suis d'avis que la valeur des apports s'élevant à **301 280 €**, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport partiel d'actif.

Lyon le 5 juillet 2009

Gilles LALOUM

Commissaire aux apports